

D PUGNAT  
Mai 2026  
5 Rue des flots  
22560 Trebeurden

Trebeurden Le 21

à Monsieur le Commissaire

Enquêteur

Objet : Contestation d'une décision non équitable

Monsieur,

Le projet PLUiH prévoit pour la commune de Trebeurden de passer en zone Nr les propriétés de Lan Kerellec qui ont une façade sur le domaine maritime sur le secteur Sud Ouest.

A ce titre je note que toutes les propriétés sont concernées (AL 63, AL65, AL663 ,.....)à l'exception des lots cadastraux AL 1036 et AL 1035 qui restent en zone UC1 ce qui maintient pour ce propriétaire la constructibilité des terrains autour de ses bâtiments.(sauf dans la partie de son jardin située en zone AL44 qui est déjà classé en zone N). Par souci d'équité je demande à ce que nos parcelles soient traitées de la même façon et conservent les possibilités liées au zonage UC1.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande simplement basée sur un souci d'équité entre les propriétaires de cette zone indépendamment de leur identité, je vous adresse mes respectueuses salutations.

